

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/09/2019
Reçu en préfecture le 24/09/2019
Affiché le 
ID : 042-214201865-20190919-DEL_2019_087-DE

Note de synthèse : 12/09/2019
Extrait : 20/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
Présents : 24
Votants : 30

Délibération :
N° DEL_2019_087

OBJET :
Attribution d'une subvention exceptionnelle
à la crèche Si La Sol

Séance du 19 septembre 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND,
Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON,
M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M.
André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis
BARLET, M. Nelson MANE, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie
GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline
BENOUMELAZ, M. Jean-Louis VALENTE

Etait absent :

Mme Colette MARCHAND COGNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Nadège TEYSSIER à Mme Martine HATTERER, Mme Catherine TISSIER
à M. Philippe JASSERAND, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION à M.
Gérard OCTROY, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, M. Gilbert ABRAS à Mme
Eliane MASSON, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VALENTE

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération n° DEL-2019-035 du 27 mars 2019 relative au versement de subventions aux associations au titre de l'année 2019.

Contenu :

En complément des subventions déjà accordées en début d'année, il convient d'examiner une demande de subvention exceptionnelle formulée par la crèche SI LA SOL en dehors des délais prévus.

La crèche SI LA SOL fonde son projet d'établissement novateur sur le lien intergénérationnel entretenu au quotidien par les enfants et les personnes âgées accueillies dans le cadre de l'accueil de jour proposé par le Pole de Coopération Intergénérationnel.

L'établissement fête cette année ses dix ans. Afin de contribuer à l'évènement qui marquera cet anniversaire, la commune propose d'allouer à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 800,00 € .

Point financier :

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget principal de la commune.
Versement en une seule fois sur l'imputation suivante : 1PRO – 025 - 6574

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de la subvention pré-citée.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution de la subvention pré-citée.

S'abstenant : 3

Philippe JASSERAND, Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA

Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN